

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 DECEMBRE 2018**

I – APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2018

Les élus demandent qu'une modification soit apportée au PV du 08 Novembre 2018 en précisant :
Le Conseil Municipal « approuve le principe de mutualisation et rejette le mode de répartition des charges ».

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2018 dernier est ensuite approuvé à l'unanimité.

II – ENTRETIEN CIMETIERE

Une offre de M.DELFOLIE portant sur l'entretien du cimetière a été déposée pour un montant de 5.040€ TTC. La formule est basée sur 3 entretiens par an, à savoir aux Rameaux, plusieurs passages fin Mai, fin Juin et fin Juillet puis avant la Toussaint, fin Septembre et début Octobre.

Le cimetière continuera à être enherbé par le service technique.

Etude et Chantiers fera 5 ou 6 interventions pour l'année 2019 dont une pour le cimetière et permettra de comparer avec l'offre de M.DELFOLIE

III – LOGEMENTS LOCATIFS RESIDENCE FRESNAIS MOITET

Achat cuisine

Un locataire d'un logement de la résidence Fresnais Moitet a déménagé le 09 octobre dernier et demandait le rachat de la cuisine qu'il avait installée à son arrivée dans les locaux.

Afin d'éviter le démontage et remontage de ce type d'installation par chaque locataire entrant et sortant, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide le rachat de cette cuisine au prix de 50€ et dit que cette dépense sera imputable en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

Travaux logements

Afin d'améliorer les performances énergétiques des logements locatifs de la résidence Fresnais Moitet, et après consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise AUGERAY pour un montant de 15.600€ TTC
- d'accepter le devis de l'entreprise WORSEY pour un montant de 8.464,85€ TTC
- dit que ces travaux seront financés sur l'opération 111 de la résidence Fresnais Moitet de la section d'investissement du budget primitif 2018
- sollicite les subventions nécessaires à la poursuite de la remise aux normes

IV – COMPTE EXERCICE 2017 ATESART

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La collectivité de Brette les Pins, étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

V – DM 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de mettre en paiement la facture relative au versement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte année 2017, il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'écriture suivante

<u>Section de fonctionnement</u>	
c/706129 reversement redevance	+ 300€
c/022 dépenses imprévues	- 300€

VI – FORET CLASSEMENT EN ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre de sa politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS), la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'inscrire les parcelles de la forêt communale en site témoin pour une durée de 2 ans maximum et de lancer une étude pour analyser la possibilité d'un classement en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La forêt communale de Brette les Pins relève du régime forestier depuis le 02/08/2017, à l'issue d'une acquisition progressive par la commune entre 1991 et 2015. A ce titre, cet ensemble boisé doit être doté réglementairement d'un premier aménagement forestier (période 2019-2038).

L'ONF a présenté le diagnostic et les orientations de gestion proposées, les objectifs de la commune sont l'accueil du public avec un projet de liaison douce en cours d'étude et la gestion sylvicole normale de la forêt. Le Département confirme la présence d'espèces patrimoniales qui justifient le classement possible en ENS. Ce classement influe sur la fonction écologique de la forêt et sur la rédaction de l'aménagement forestier sur la partie gestion de la biodiversité.

La parcelle de l'autre côté de la route de Ruaudin sera reboisée et le fossé sera recreusé pour limiter l'accès.

Au vu des éléments présentés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- demande le classement de la forêt en Espaces Naturels Sensibles (ENS) auprès du Conseil Départemental
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec cette affaire.

VII - RECRUTEMENT SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES –

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et notamment son article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités sur la base d'un renfort d'équipe du service scolaire et périscolaire ponctuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités en vue de renforcer l'équipe du service scolaire, périscolaire de manière ponctuelle, pour la période du 1^{er} semestre 2019 correspondant à l'année scolaire 2018-2019.
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, des heures complémentaires pourront être allouées et rémunérées en cas de nécessité de service
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 07 janvier 2019 pour la période scolaire du 1^{er} semestre 2019 à raison de 30h maximum par semaine.
- que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

En vue d'établir les projets de délibération à soumettre au CT, les élus souhaitent supprimer le poste permanent d'adjoint d'animation territoriale de 1^{ère} classe à temps non complet.

Par 12 voix contre, et 3 abstentions, les élus décident de ne pas verser l'indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale sollicitée par l'agent titulaire qui démissionne pour suivre son conjoint hors département pour le travail.

VIII - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée à Monsieur le Maire portant sur les Droits de Prémption Urbain, il vous est soumis la liste des ventes suivantes :

REFERENCE	VENDEURS	ADRESSE	ACHETEURS	DECISION
DIA 07204718Z0001	TAYLOR PHILLIPPA	32 RUE DES TULIPES	EDON Julie et GAUDRON Paul	NP
DIA 07204718Z0002	DURR/LETESSIER	35 RUE DES BLEUETS	DROUARD Damien	NP
DIA 07204718Z0003	JOUY/SURCIN	20 RUE DES PAQUETTES	DABIEL Antoine	NP
DIA 07204718Z0004	HAUVIEUX	LA MODEUSERIE	CASSEGRAIN Elodie	NP
DIA 07204718Z0005	SUCCESSION CARREAU	45 RUE DES TULIPES	CHEVALLIER Charlotte	NP
DIA 07204718Z0006	JOUANNEAU THIERRY	14 RUE DES BOULEAUX	LEBESLE Nicolas	NP
DIA 07204718Z0007	MORDRET PIERRE-YVES	35 RUE DES SITTELLES	DUMOULIN Kévin ET BOUTTIER Florine	NP
DIA 07204718Z0008	GUYON MONIQUE	LA MODEUSERIE	HAUVIEUX Bernard	NP
DIA 07204718Z0009	PICHARD YVETTE	LA MODEUSERIE	HAUVIEUX Bernard	NP
DIA 07204718Z0010	SAIMBAULT	17 RUE DES ECUREUILS	RODET Fabien	NP
DIA 07204718Z0011	succession LE CAIR	17 RUE DES BRUYERES	Mr et Mme BEAUFILS et HONORE	NP
DIA 07204718Z0012	LEFEBVRE Laurent et GUY Elina	5 RUE DES BOULEAUX	Mr et Mme THIERRY et JUIGNE	NP
DIA 07204718Z0013	FORTINEAU-DELHOMME	12 RUE DES SITTELLES	Mr et Mme BEUCHET/MC GUGAN	NP
DIA 07204718Z0014	GANOT	27 RUE DES BLEUETS	Mr et Mme GAIGNARD/DOUCET	NP
DIA 07204718Z0015	BOGARD Yann	13 RUE DES COQUELICOTS	Mr et Mme EHERMANN/FRADIN	NP
DIA 07204718Z0016	GUILLON Emmanuel	34 RUE DES SITTELLES	Mr NOBEN Philippe	NP
DIA 07204718Z0017	SARL BLP	14 RUE DES BICHES (LOT 4)	Mr et Mme BEGUIN/MADABENI	NP
DIA 07204718Z0018	GENOUEL Emilie	11 RUE DES COQUELICOTS	CLEMENT/WARIN	NP
DIA 07204718Z0019	MARSAULT Nicolas	6 RUE DES PERVENCHES	LAPINSONNIER Louis et GENOUEL Emilie	NP
DIA 07204718Z0020	CTS DOMINIQUE	15 RUE DES BOUTONS D'OR	Mme ALLAIN Marion	NP
DIA 07204718Z0021	HAUVIEUX Joel	16 RUE DES GLYCINES	Mr et Mme COUSSINE	NP
DIA 07204718Z0022	CTS FOURMY	6 RUE DES BICHES	Mr PICHON Maxime	NP
DIA 07204718Z0023	Mr et Mme DESMOTS	7 RUE DES PINSONS	Mme TETARD Martine	NP
DIA 07204718Z0024	LOUVET	3 RUE DES PERVENCHES	Mr et Mme ESNAULT	NP
DIA 07204718Z0025	Mr et Mme KERYVEL	10 RUE DES BRUYERES	Mr EDE Thomas	NP
DIA 07204718Z0026	SCI JOZO	68 BIS RUE DES BICHES	Société LESCENSCIEL	NP
DIA 07204718Z0027	SARL BLP	14 RUE DES BICHES (LOT 3)	BRUGNIERE Florian et GRAIS Clémence	NP

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Les terrains de la rue des Vignes ont été acquis
- Un concert de Gospel sera donné à la salle polyvalente le 05/01/2019. Il sera nécessaire de vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage de la rampe de la salle.

- La cérémonie des Vœux est reportée au Vendredi 18 Janvier 2019 à 20h à la salle polyvalente
- Distribution des bulletins municipaux par les élus : une carte sectorisée du territoire communal sera établie par M.HERRAUX et une réunion sera programmée pour répartir la tâche entre élus. La distribution devra avoir lieu avant la date de cérémonie des Vœux du Maire.
- Echanges sur le raccordement à la fibre optique entre plusieurs élus.
- Actuellement un relevé topographique est effectué par le syndicat d'eau
- Suite à l'annulation du match de l'ASB et du forfait déclaré, une amende de 45 € leur est demandée. L'annulation étant liée à un dysfonctionnement dans l'aménagement de la salle, 50€ seront ajoutés à leur subvention 2019.
- L'association des Maires ruraux demande l'ouverture de la Mairie pour recueillir les doléances des « Gilets Jaunes ». Aucune demande n'ayant été formulée auprès de la Mairie, les élus décident de ne pas assurer de permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Bernard LAIR,